

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B209-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B209

OBJET : Habitat - Commune de Cabriès - Attribution d'un fonds de concours pour la construction d'un groupe scolaire dans le cadre de l'aménagement du Quartier Saint-Pierre

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_11

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Co-rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Commune de Cabriès – Attribution d'un fonds de concours relatif à la construction d'un groupe scolaire dans le cadre de l'aménagement du Quartier Saint Pierre

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Cabriès souhaite revitaliser le quartier Saint Pierre, dans lequel doit s'intégrer la réalisation d'un groupe scolaire. Ce projet prévoit également la réalisation de 40 à 60 logements. A ce titre, il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours à hauteur de 2 059 000€ pour les années 2013 et 2014.

Exposé des motifs :

La CPA a adopté un dispositif général de soutien aux communes en matière d'ingénierie et d'équipements publics, validé lors du Conseil de Communauté du 14 décembre 2007, intitulé « *Principes de soutien aux communes en matière de projets de développement urbain* ». Il prévoit notamment, l'attribution de fonds de concours aux communes pour la réalisation d'équipements publics, sur la base de critères sélectifs,

Ces principes ont été repris dans la délibération n°2011-A100 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011.

Par ailleurs, la délibération n° 2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010, prévoit, pour l'ensemble des fonds de concours incitatifs, un système dérogatoire aux principes de base essentiellement en matière de taux d'intervention (en cas d'impossibilité d'obtention de financements croisés), d'assiette et de critères spécifiques, sans sortir du champ et de l'objet du fonds de concours concerné.

2. Le contexte

La commune de Cabriès souhaite redynamiser le quartier Saint Pierre, projet dans lequel s'inscrit également la réalisation d'un groupe scolaire.

Ainsi, il est prévu dans le cadre de cette opération :

- La construction d'un groupe scolaire, maternelle et primaire de 14 classes,
- L'aménagement d'espaces publics avec la création d'une nouvelle place, la requalification de voies (esplanade route de Violési et liaison piétonne en bordure du grand pré) et la création d'un parking de 48 places,
- La réalisation de commerces et de 60 logements sur l'emprise de l'ancienne école et le long des voies afin de répondre à la forte demande de logements locatifs sociaux, estimée à 199 demandes formulées auprès du service social de la mairie.

Par ailleurs, la commune souhaite réhabiliter en centre urbain, un bâtiment pour y réaliser 8 à 10 logements locatifs sociaux.

Ce projet d'envergure s'inscrit dans les objectifs poursuivis par ce dispositif qui vise à favoriser l'émergence de nouveaux projets urbains en phase avec les objectifs de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat.

3. Le projet

Ce projet répond tout d'abord à la nécessité de reconstruire le groupe scolaire existant qui est devenu inadapté tant par sa surface que par son état au regard des normes de sécurité.

Face à la contrainte de fermeture de cet établissement qui accueille plus de 300 enfants, la commune a la préoccupation majeure d'améliorer l'offre d'enseignement public de proximité et le confort des élèves en poursuivant des objectifs environnementaux visant à insérer le nouveau bâtiment dans le site afin de limiter l'impact sur le paysage.

Cet équipement permettra également de répondre à l'augmentation des effectifs par la création de 3 classes supplémentaires (2 classes de + en primaire et 1 classe supplémentaire en maternelle)

En effet, depuis plusieurs années, la commune doit faire face à une augmentation importante d'enfants en demande de scolarisation + 80 en 2011 ; + 50 en 2012, enfants qui sont accueillis dans les autres groupes scolaires de la commune dans l'attente de la réalisation du projet.

La création de ce groupe scolaire est donc de nature à mieux répartir les enfants dans les écoles les plus proches et ainsi améliorer les déplacements des parents.

De plus, l'aire d'influence de la future école touche plusieurs secteurs géographiques (Cabriès village, Plan de Campagne...), soit une aire d'influence de 1500 mètres autour du groupe scolaire représente environ un millier d'unités foncières et quasiment autant de logements et donc de familles.

Cette aire recouvre des quartiers en développement tels que :

- Le quartier Violet
- La Milane
- Le Verger
- Trébillane : une opération de 50 logements est programmée dans le cadre d'un partenariat engagé avec la société Régionale de l'Habitat ; le permis de construire doit être déposé au cours du mois d'avril 2013
- Cabries centre avec la réhabilitation du Tonkin, bâtiment destiné à accueillir 8 à 10 logements sociaux et aussi l'opération de rénovation des logements en centre ancien.

La construction de 40 à 60 logements accessibles sur le Piton vise aussi à répondre à une demande forte de logements aidés estimée par le service social de la commune à 199 actuellement. Ce projet permet d'améliorer la densification du secteur urbain en tenant compte ainsi de la saturation de Calas, autre hameau de la commune, notamment depuis la livraison des logement du secteur des Pradelles (tous types).

Cette arrivée de population nouvelle sur le site mais aussi sur l'ensemble de la commune, qui compte tous les ans une moyenne de 80 permis accordés justifie la réalisation d'équipements publics prévus dans le projet global tels que le groupe scolaire et l'aménagement d'un plateau sportif avec liaisons piétonnes et requalification des voies pour sécuriser le site et ses abords.

En effet la commune de Cabriès compte à ce jour 569 logements sociaux manquants ce qui l'amène à s'acquitter d'une pénalité de 293 890€.

Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à 8 653 255€ HT. La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 2 059 000€, pour l'année 2013 et 2014 soit 24% du coût global du projet.

Le Conseil Municipal de Cabriès a délibéré en date du 10 juillet 2012 (délibération N°57/12) pour demander un fonds de concours à la CPA afin de réaliser les travaux sus cités.

En application du dispositif d'appui général de soutien aux communes adopté en 2007 puis en 2011 (voir ci-dessus), et du système dérogatoire prévu par la délibération n°2010-A091, Conseil Communautaire du 24 juin 2010, et compte tenu du fait que :

- Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement,
- Cette opération est liée à la production de logements, notamment sociaux,

Un fonds de concours de 2 059 000€ soit 24% du coût global du projet peut être attribué à la Commune de Cabriès pour l'année 2013 et 2014.

4. Rappel sur les modalités d'attribution des fonds de concours

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise que :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement,
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subvention, par la commune,
- La notion d'utilité dépassant manifestement l'intérêt communal, nécessaire autrefois, disparaît,
- Un accord concordant exprimé à la majorité simple du Conseil Communautaire et de la commune conditionne l'octroi du fonds de concours.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix, qui ne pourra dans tous les cas pas dépasser 50 % du total effectivement payé par la Commune (déduction faite de tous les co-financements), devra être mentionnée dans toute la communication faite autour du projet.

Le montant total de l'opération s'élève à 8 653 255€ HT €.

◆ Plan de financement prévisionnel

INTITULE	DEPENSES € HT	RECETTES € HT
Montant total du projet	8 653 255€	
Subventions obtenues		
CG 13		2 482 217€
CPA (FDC globalisés obtenus)		239 240€
Subventions sollicitées		
CPA (FDC Aménagement)		2 059 000€
CPA (FDC Globalisés équipement voirie)		393 417€
CPA (FDC incitatifs équipements sportifs)		259 800€
Part commune		3 218 601€
TOTAL	8 653 255€	8 653 255€

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de Cabriès interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé sur production de la justification du commencement d'exécution (acte d'engagement et ordre de service) ;
- versement d'un deuxième acompte de 30% du montant accordé, sur production d'un décompte financier certifié par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées), dès lors que le montant de ces dépenses est supérieur à 50% de la subvention ; la commune devra également justifier l'affichage du logo de la Communauté ;

Le versement du deuxième acompte ne pourra être accordé si la commune ne fournit pas une photographie du panneau sur site mettant en évidence le logo de la Communauté ;

- versement du solde, soit 20 % du montant accordé, sur production de la justification de la fin d'exécution de l'opération (acte de réception des travaux) accompagné du décompte financier définitif certifié par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

Elle s'engage par ailleurs par voie d'affichage à faire part de la participation de la CPA.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2007-A390 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007, ayant adopté un dispositif général de soutien aux communes en matière d'ingénierie et d'équipements publics,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment celle d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire ;

VU la délibération cadre n°2011_A100 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 relative aux critères définissant une opération d'intérêt communautaire en matière d'aménagement ;

VU la délibération n° 2010-A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010, relative aux fonds de concours incitatifs,

VU la délibération N°57/12 du Conseil municipal du 10 juillet 2012 de la commune de Cabriès sollicitant la C.P.A. pour un fonds de concours ;

VU l'avis de la Commission Habitat du 2 mai 2013.

Dispositif :

En fonction de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **ATTRIBUER** un fonds de concours de 2 059 000€ HT à la commune de Cabriès pour l'année 2013 et 2014.
- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure entre la commune de Cabriès et la C.P.A. pour l'aide aux projets d'aménagement du Quartier Saint Pierre et réalisation d'un groupe scolaire.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **DIRE** que la dépense sera imputée à la section d'investissement sur la ligne budgétaire 824-204141.



COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

COMMUNE DE CABRIES

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour l'Aide aux projets d'aménagement du Quartier Saint Pierre et réalisation d'un groupe scolaire à Cabriès.

Entre:

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Sophie JOISSAINS, Vice-Président délégué aux relations avec les communes et à la politique des bassins de vie, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire du ..., délibération

d'une part,

et,

PROJET

La Commune de Cabriès représentée par son Maire Richard MARTIN, en vertu d'une décision n°57/12 du Conseil Municipal du 10 juillet 2013.

d'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

◆ Objet du projet

La commune de Cabriès souhaite redynamiser le quartier Saint Pierre, projet dans lequel s'inscrit également la réalisation d'un groupe scolaire. Ainsi, il est prévu dans le cadre de cette opération :

- La construction d'un groupe scolaire maternelle et primaire de 14 classes,
- L'aménagement d'espaces publics avec la création d'une nouvelle place, la requalification de voies (esplanade route de Violési et liaison piétonne en bordure du grand pré) et la création d'un parking de 48 places,
- La réalisation de commerces et de 60 logements sur l'emprise de l'ancienne école et le long des voies afin de répondre à la forte demande de logements locatifs sociaux estimée à 199 demandes formulées auprès du service social de la mairie.

Par ailleurs, la commune souhaite réhabiliter en centre urbain, un bâtiment pour y réaliser 8 à 10 logements locatifs sociaux.

Ce projet d'envergure s'inscrit dans les objectifs poursuivis dans ce dispositif qui vise à favoriser l'émergence de nouveaux projets urbains en phase avec les objectifs de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat.

◆ Modalités financières

Le coût de ces travaux, est à 100% à la charge de la commune (sans prendre en compte les éventuels autres financeurs).

La Communauté du Pays d'Aix a décidé d'octroyer à la Commune de Cabriès une aide de 24% du montant des travaux (estimés à 8 653 255,10€) allégeant ainsi sa part financière; cette participation est concrétisée dans le cadre de la présente convention.

PROJET

◆ Plan de financement prévisionnel

INTITULE	DEPENSES € HT	RECETTES € HT
Montant total du projet	8 653 255€	
Subventions obtenues		
CG 13		2 482 217€
CPA (FDC globalisés obtenus)		239 240€
Subventions sollicitées		
CPA (FDC Aménagement)		2 059 000€
CPA (FDC Globalisés équipement voirie)		393 417€
CPA (FDC incitatifs équipements sportifs)		259 800€
Part commune		3 218 601€
TOTAL	8 653 255€	8 653 255€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

Ce projet d'aménagement répond tout d'abord à la nécessité de reconstruire le groupe scolaire existant qui est devenu inadapté tant par sa surface que par son état au regard des normes de sécurité.

Face à la contrainte de fermeture de cet établissement qui accueille plus de 300 enfants, la commune a la préoccupation majeure d'améliorer l'offre d'enseignement public de proximité et le confort des élèves en poursuivant des objectifs environnementaux visant à insérer le nouveau bâtiment dans le site afin de limiter l'impact sur le paysage.

Cet équipement permettra également de répondre à l'augmentation des effectifs par la création de 3 classes supplémentaires (2 classes de + en primaire et 1 classe supplémentaire en maternelle)

En effet, depuis plusieurs années, la commune doit faire face à une augmentation importante d'enfants en demande de scolarisation + 80 en 2011 ; + 50 en 2012, enfants qui sont accueillis dans les autres groupes scolaires de la commune dans l'attente de la réalisation du projet.

La création de ce groupe scolaire est donc de nature à mieux répartir les enfants dans les écoles les plus proches et ainsi améliorer les déplacements des parents.

De plus, l'aire d'influence de la future école touche plusieurs secteurs géographiques (Cabriès village, Plan de Campagne...), soit une aire d'influence de 1500 mètres autour du groupe scolaire représente environ un millier d'unités foncières et quasiment autant de logements et donc de familles.

Cette aire recouvre des quartiers en développement tels que :

- Le quartier Violet
- La Milane
- Le Verger
- Trébillane : une opération de 50 logements est programmée dans le cadre d'un partenariat engagé avec la société Régionale de l'Habitat ; le permis de construire doit être déposé au cours du mois d'avril 2013
- Cabriès centre avec la réhabilitation du Tonkin, bâtiment destiné à accueillir 8 à 10 logements sociaux et aussi l'opération de rénovation des logements en centre ancien.

La construction de 40 à 60 logements accessibles sur le Piton vise à répondre à une demande forte de logements aidés estimée par le service social de la commune à 199 actuellement. Ce projet permet d'améliorer la densification du secteur urbain en tenant compte ainsi de la saturation de Calas, autre hameau de la commune.

Cette arrivée de population nouvelle sur le site mais aussi sur l'ensemble de la commune, qui compte tous les ans une moyenne de 80 permis accordés justifie la réalisation d'équipements publics prévus dans le projet global tels que le groupe scolaire et l'aménagement d'un plateau sportif avec liaisons piétonnes et requalification des voies pour sécuriser le site et ses abords.

En effet la commune de Cabriès compte à ce jour 569 logements sociaux manquants ce qui l'amène à s'acquitter d'une pénalité de 293 890€.

Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à 8 653 255€ HT. La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 2 059 000€, pour l'année 2013 et 2014 soit 24% du coût global du projet.

Le Conseil Municipal de Cabriès a délibéré en date du 10 juillet 2012 (délibération N°57/12) pour demander un fonds de concours à la CPA afin de réaliser les travaux sus cités.

En application du dispositif d'appui général de soutien aux communes adopté en 2007 puis en 2011 (voir ci-dessus), et compte-tenu du fait que :

- Cette opération répond aux objectifs du prochain Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration,

- Cette opération est liée à la production de logements, dont des locatifs sociaux,

Un fonds de concours de 2 059 000€ soit 24% du coût global du projet peut être attribué à la Commune de Cabriès pour l'année 2013 et 2014.

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Commune de Cabriès, sous forme d'un fonds de concours, une aide de 2 059 000€ correspondant à 24% du montant H.T des travaux (8 653 255€ HT).

ARTICLE 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées, plafonnée à 50% de ce qu'elle aura effectivement payé.

Pour se faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix.

PROJET

ARTICLE 4 : Affichage

Pendant la réalisation des travaux faisant l'objet du fonds de concours, la commune s'engage à ajouter sur le panneau de chantier le logo de la Communauté du Pays d'Aix. Le panneau doit être visible dès le premier jour des travaux et ce jusqu'à la fin de la réalisation de l'aménagement.

La commune bénéficiaire d'un fonds de concours de la CPA s'engage à promouvoir cette aide financière de la Communauté du Pays d'Aix dans ses publications d'informations municipales (journal, site internet ...) et aussi par une signalétique adaptée sur le lieu même du chantier.

Pour se faire la commune devra faire figurer sur le panneau légal de chantier, le logo de la CPA de façon lisible et de taille au moins équivalente aux logos des autres financeurs. Ce panneau devra être installé et demeurera durant toute la durée du chantier à un endroit visible.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de Cabriès interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé sur production de la justification du commencement d'exécution (acte d'engagement et ordre de service) ;
- versement d'un deuxième acompte de 30% du montant accordé, sur production d'un décompte financier certifié par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées), dès lors que le montant de ces dépenses est supérieur à 50% de la subvention ; la commune devra également justifier l'affichage du logo de la Communauté ;

Le versement du deuxième acompte ne pourra être accordé si la commune ne fournit pas une photographie du panneau sur site mettant en évidence le logo de la Communauté ;

- versement du solde, soit 20 % du montant accordé, sur production de la justification de la fin d'exécution de l'opération (acte de réception des travaux) accompagné du décompte financier définitif certifié par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

ARTICLE 6 :

La Communauté du Pays d'Aix se libérera des sommes dues auprès du Trésorier Principal de la commune de Cabriès, sur présentation des titres de recettes.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Sophie JOISSAINS

Richard MARTIN

**Pour le Président
Et par délégation le Vice-Président
DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Délégué aux relations avec les Communes et à la
politique des bassins de vie
Au regard de la délibération n°,
Bureau du ...**

Maire de Cabriès

PROJET

2013_B209

OBJET : Habitat - Commune de Cabriès - Attribution d'un fonds de concours pour la construction d'un groupe scolaire dans le cadre de l'aménagement du Quartier Saint-Pierre

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 MAI 2013